



# Annexe 5a

## Championnat 2017

**Pour toute correspondance :**

**Confédération Kendalc'h**

1 rue de Suède – Porte Océane

56 400 AURAY

Téléphone : 02.97.58.10.50

Mail : [confederation@kendalch.com](mailto:confederation@kendalch.com)

## PREAMBULE

La Confédération Kendalc'h œuvre à la conservation, à la transmission et au développement du patrimoine culturel immatériel de Bretagne. Le Championnat est une de nos actions culturelles qui répond à ses objectifs. Le concours, en tant que vecteur de prise de conscience et d'action, met en valeur notre patrimoine breton. Il permet la sauvegarde et la promotion de la culture à travers la danse, la musique, le chant, le costume, les langues et plus largement les rites et coutumes de Bretagne. Les choix des groupes servent ces fondamentaux.

Le présent règlement est à lire comme une feuille de route permettant à chacun (membres de groupes comme du jury) d'être en accord avec les attentes formulées par Kendalc'h dans le cadre du championnat.

Rappelons que celui-ci n'est qu'une partie de la vie d'un groupe et ne constitue pas une fin en soi. C'est un objectif parmi d'autres, une planification de travail et une valorisation des recherches effectuées. La Commission Championnat est consciente de l'investissement, de l'ouvrage à réaliser pendant l'année. C'est pourquoi nous maintenons la possibilité aux groupes de concourir une année sur deux et de lever la contrainte de la présentation aux épreuves deux années consécutives pour conserver leur catégorie. De même, soulignons qu'un groupe peut présenter la même suite scénique ou des éléments de celle-ci au cours des années suivantes.

Les prestations traditionnelles et scéniques sont le reflet quantitatif et qualitatif du groupe. Aussi, nous faisons confiance en chacun pour se présenter au concours en toute sincérité avec son propre effectif.

Dans cette logique, les prestations proposées lors des sorties doivent être similaires à celles présentées dans le cadre du Championnat.

En dehors des évidences ci-dessus rappelées, l'élément majeur du championnat 2017 est la continuation du concours par catégorie initié l'an passé.

Par ailleurs, plusieurs constats et échanges durant l'année nous ont conduits à redéfinir les épreuves de la phase finale du Championnat de Bretagne pour les groupes de la catégorie Excellence.

***Nous souhaitons à chacun, pour l'année à venir, réussite dans les actions à construire et les objectifs à atteindre.***

*La Commission Championnat*

## GENERALITES

### ➤ Classement par catégories

Il existe cinq catégories : 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, Excellence. Les groupes se présentent dans la catégorie dans laquelle ils ont été classés à l'issue du concours de l'année précédente (ou le cas échéant de l'année précédant une année sabbatique).

La descente ou la montée d'une catégorie est obligatoire et effective dès le mois de septembre suivant les épreuves.

Le nombre de groupes à monter ou à descendre varie selon le nombre de groupes concourant à savoir :

Nombre de groupes concourant dans la catégorie	Nombre de groupes montant dans la catégorie supérieure	Nombre de groupes descendant dans la catégorie inférieure
De 1 à 6 groupes	1	0
De 7 à 8 groupes	1	1
9 groupes et plus	2	2

### ➤ Contenu du championnat

La catégorie des groupes est déterminée par le classement à l'issue de deux épreuves :

- **la partie « Répertoire commun »** (40% de la note finale) – Les groupes présentent les danses du répertoire commun de leur catégorie. Ces épreuves se tiennent lors du Tradi'deiz.
- **la partie « Suite scénique »** (60% de la note finale) – Les groupes présentent leur suite scénique lors **des Dansoù** par catégories.

### ➤ Commentaires

Les commentaires (répertoire commun et suite scénique) de tous les groupes sont accessibles sur un serveur, trois semaines après l'épreuve, au fur et à mesure de leur réception par le Secrétariat.

### ➤ Composition des jurys

Le choix des jurés et leur répartition sont établis par la Commission Championnat. La présidence du jury est prioritairement attribuée à un membre de cette commission, à défaut, à une personne déléguée par celle-ci.

### ➤ Utilisation des captations vidéo

Sauf avis contraire et express du groupe, la Commission Championnat pourra utiliser les vidéos des prestations pour les journées de formation des jurés et/ou tout autre travail de réflexion et d'analyse sur la danse et la mise en scène ainsi que tout autre projet de la Confédération.

### ➤ Année sabbatique « ordinaire »

Un groupe, après avoir concouru au moins une année au Championnat de Kendalc'h peut prétendre à une année sabbatique. En cas d'année(s) sans concours suivant une année sabbatique, le groupe rétrograde d'une catégorie par an jusqu'à n'être plus classé en catégorie.

Les groupes en année sabbatique peuvent participer à l'évaluation des danses traditionnelles, de leur catégorie, lors du Tradi'Deiz. Ces groupes ne sont pas notés et n'entrent pas dans le classement. Pour chaque danse, ils se présentent avant les groupes concours.

#### ➤ Participants aux différentes épreuves

L'objectif des épreuves est d'évaluer le niveau d'un groupe, une année donnée. Ainsi chaque groupe se présente aux différentes épreuves avec ses propres adhérents. Les spectacles effectués par le groupe, tout au long de la saison, seront ainsi le reflet de sa présentation aux épreuves du Championnat.

**Il est impossible pour un danseur de participer aux épreuves du Championnat dans plusieurs associations.** Les groupes ne respectant pas cette disposition rétrogradent de catégorie.

**En l'accord avec la politique de la Commission Enfants-Adolescents de Kendalc'h, sauf rôles spécifiques dans le spectacle, les participants au Championnat doivent être âgés de plus de 12 ans.**

#### ➤ Annonce des résultats

Les résultats de la partie traditionnelle sont annoncés le jour de Tradi'Deiz. Un prix est remis au premier de chaque danse (toutes catégories confondues). Le jour des Dañsoù, sont annoncés les résultats de la partie scénique (par ordre croissant) puis les moyennes qui déterminent le classement général de la catégorie.

A réception des notes, les groupes ont 15 jours pour signaler une éventuelle erreur de calcul. Passé ce délai, les résultats sont définitifs.

Les décisions du jury sont sans appel. Après les résultats, le responsable d'un groupe rétrogradé ou se voyant appliquer une ou des pénalité(s), peut, accompagné de deux de ses membres maximum, s'entretenir avec les jurés sous la responsabilité du président de jury, dans la salle de délibérations. Pour une meilleure coordination, tout questionnement concernant la notation et/ou les commentaires à l'issue du concours, doit obligatoirement être adressé au responsable de la Commission Championnat, via le Secrétariat, qui interpellera alors le jury. En cas de violence physique ou verbale à l'annonce des résultats et suivant la gravité, le Conseil d'administration pourra décider de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation du groupe.

#### ➤ Groupe « nouvel arrivant »

Un groupe nouvel adhérent ou n'ayant pas participé au concours depuis plus de 5 ans peut participer au championnat en 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Une fois inscrit dans la catégorie choisie, le règlement s'applique comme pour tous les autres groupes.

#### ➤ Procédure d'inscription et de participation au Championnat

**L'échéance d'inscription au Championnat est fixée au matin de la journée de la formation recyclage. Le groupe doit retourner pour ce délai la fiche d'inscription (cf. modèle en fin de règlement). A compter de cette date, il a jusqu'au 31 décembre pour transmettre la liste des danses choisies pour l'épreuve de Tradi Deiz.**

**Néanmoins, la participation aux épreuves, et donc l'inscription définitive, est subordonnée au paiement intégral de la cotisation au plus tard à la date du 28 février de l'année des épreuves.**

# EPREUVE DU REPERTOIRE COMMUN

## ➤ Déroulé de Tradi'Deiz

La journée du traditionnel est organisée par la Confédération. Tous les groupes présentent l'épreuve Répertoire commun, le même jour. Les groupes s'engagent à participer au défilé qui clôture la journée.

## ➤ Ordre de passage

La présentation des danses traditionnelles se fait par danse et selon l'ordre croissant des catégories : observation - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> - 2<sup>ème</sup> - 1<sup>ère</sup> - Excellence. Pour des raisons exceptionnelles, cet ordre pourra être ajusté sur décision de la Commission Championnat. *Rappel : les groupes en observation – non notés – se présentent pour chaque danse, avant les groupes concours.*

## ➤ Notation

Chaque juré pose ses notes pour chacun des items de la grille de notation (technique - style - prestation en tant que danse traditionnelle). **Pour un même groupe, l'amplitude entre la note la plus basse et la note la plus haute attribuée par les jurés d'une même danse ne peut excéder deux points.**

## ➤ Danses du répertoire commun 2017

4 <sup>ème</sup> catégorie : 2 danses au choix	3 <sup>ème</sup> catégorie : 3 danses au choix	2 <sup>ème</sup> catégorie : 4 danses au choix	1 <sup>ère</sup> catégorie : 5 danses au choix	Excellence : 6 danses au choix
Rond de Landéda	Laridé de la côte mode Carnac	Laridé de la côte mode Carnac	Avant-deux de long mode Châteaubriant	Avant-deux de long mode Châteaubriant
Galop de Basse-Indre	Galop de Basse-Indre	Ridée de Saint-Gildas	Ridée de Peillac	Rond de Landéda
Ridée de Guillac	Rond Paludier	Suite de Châteauneuf	Suite Treger	Suite Fisel
Ridée de Saint-Gildas	Suite Gavotte Kernevodez	Suite Treger	Koste'r c'hoed	Laridenn mod Baod
	Koste'r c'hoed	Partez-Quatre-Chaînez	Avant-deux mode Ligné-Les Touches	Suite Gavotte Kernevodez
		Ridée de Guillac	Rond paludier	Gavotte Pourlet
			Gavotte Pourlet	Suite de Châteauneuf
				Avant-deux mode Ligné-Les Touches

## ➤ Temps de présentation des danses traditionnelles

Pour permettre au jury d'apprécier le travail effectué, il est nécessaire de présenter un temps suffisant pour chaque danse. Le chronométrage commence au démarrage de la danse (et non sur l'appel de la danse ou la mise en place) et se termine avec la dernière formule dansée par la totalité des effectifs.

Temps minimum des présentations des danses		
Danses en ronde ou en cortège	Danses en double front ou en quadrette	Suites obligées
Ridée à la mode de Peillac Ridée mode de Guillac Rond paludier Laridenn mod Baod Galop de Basse-Indre Gavotte Pourlet Koste'r c'hoed Rond de Landéda Laridé de la côte mode Carnac <b>Ridée de Saint-Gildas</b>	Avant-deux de travers à la mode de Ligné-Les Touches Partez-Quatre-Chaînez Avant-deux de long mode Châteaubriant	<b>Suite Fisel</b> (environ 2 min pour la Gavotte des circonstances ordinaires et la Dañs ar butun - 6 bals) <b>Suite du pays Kernevodez</b> (environ 2 min pour la gavotte 2 et 6 formules de tamm diskuiz) <b>Suite de Châteauneuf</b> (environ 2 min pour la Gavotte - 4 bals à 4 - 6 bals à 8)
<b>3 min</b>	<b>6 formules</b>	
<b>Suite Treger</b> Environ 2 min pour la Dañs Plaen, 6 formules pour le bal (3 formules simples bal marché + 3 formules « pas tourné»), et 6 formules pour le passepiéd (3 formules simples avec balade en pas de polka + 3 formules de Plouegat-Moysan avec balade en pas marché)		

Le non-respect des temps de présentation est sanctionné par une pénalité pour chacune des danses concernées.

4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	Excellence
0,3	0,5	0,7	0,8	1

➤ **Nombre de couples pour la présentation des danses**

Selon les catégories, il est demandé un effectif minimum pour la présentation des danses traditionnelles. Le non-respect de l'effectif fait baisser, par couple manquant, la note de la danse présentée de :

	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	Excellence
<b>Nombre de couples minimum</b>	<b>6, dont 4 mixtes minimum</b>	<b>6, dont 4 mixtes minimum</b>	<b>6 mixtes</b> (Bal à 8 Dardoup : 4 couples et 2 couples statiques en fond de scène)	<b>6 mixtes</b>	<b>8 mixtes</b>
<b>Pénalités par couple manquant</b>	<b>0,15</b>	<b>0,25</b>	<b>0,35</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>

➤ **Commentaires**

Chaque juré rédige des commentaires individuels.

➤ **Accompagnement musical « Répertoire commun »**

L'accompagnement musical ou chanté est conforme aux exigences de la fiche de danse. Les musiciens ou chanteurs ne sont pas sonorisés. L'utilisation d'enregistrements pour la partie traditionnelle entraîne la perte des points musicaux. Chaque groupe peut se faire accompagner de **tout musicien de son choix**, à la condition que ce musicien n'apparaisse pas avec plusieurs groupes pour une même danse. Ce dernier cas entraîne la perte des points musicaux pour les groupes concernés.

**Tenue vestimentaire**

Le jury doit pouvoir voir les pieds des danseurs. Les groupes ont le choix de se présenter en costume traditionnel ou d'opter pour une tenue homogène.

➤ Nouvelles danses entrant dans le répertoire

Chaque année, une ou plusieurs danses entrent dans le répertoire commun proposé aux groupes. Les référents désignés s'engagent à ne pas effectuer d'intervention dans les cercles de la Confédération pour proposer un stage, entre la date d'annonce du répertoire commun et la date de Tradi Deiz, stage dont le sujet serait cette (ou ces) nouvelle(s) danse(s). Si ce cas de figure se produisait, la (ou le) danse(s) concernée(s) serai(en)t exclue(s) du répertoire pour le (ou les) groupe(s) ayant profité de cette intervention.

# EPREUVE SCENIQUE

La Commission Championnat rappelle que par essence la tradition est évolutive. Dans le respect de la transmission, il semble important pour la diversité et la richesse des créations artistiques de rappeler qu'il existe plusieurs approches permettant de valoriser le patrimoine culturel breton. Nous rappelons que les moyens utilisés (thème, théâtre, danse contemporaine...) pour porter les spectacles ne peuvent pas prendre le pas sur le patrimoine dansé.

## ➤ Lieu et date des Dañsoù par catégorie

Chaque épreuve scénique est organisée par catégorie, en salle, par la confédération et les fédérations départementales accueillantes. Ces rencontres se déroulent entre mi-avril et mi-juin.

## ➤ Ordre de passage

L'ordre de passage est défini par tirage au sort. Ce tirage est effectué lors de la journée Recyclage. Toutefois, la Commission Championnat se réserve le droit de modifier cet ordre de passage en raison de contraintes techniques.

## ➤ Composition du jury

Pour l'ensemble des catégories, le jury des épreuves scéniques se compose de :

- 4 jurés « d'ensemble » (chargés d'évaluer le spectacle dans sa globalité)
- 8 jurés dédiés (2 en musique, 2 en costumes, 2 en danse, 2 en artistes).

## ➤ Notation

La note de la partie scénique se décompose ainsi :

		Jurés dédiés								Jurés "d'ensemble"		
Musique		Costumes		Danse		Artistes						
Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4	
Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	
Moyenne sur 20		Moyenne sur 20		Moyenne sur 20		Moyenne sur 20				Moyenne sur 20		
		50% de la note finale								50% de la note finale		

Le jury classe les groupes et pose sa note en s'appuyant sur les attentes et le référentiel de chaque catégorie. Le président du jury a toute autorité et est garant de la cohérence des notes de chaque juré.

## ➤ Durée des spectacles

Selon les catégories, la durée réglementaire de la prestation scénique (présentation incluse) est de :

	4ème	3ème	2ème	1ère	Excellence
Temps minimum	8 min	10 min	12 min	14 min	16 min.
Temps maximum	12 min	14 min	16 min	18 min	20 min.

Le jury sanctionnera de 1 point, sur la moyenne de l'épreuve, tout écart de temps.

## ➤ Accompagnement musical « Partie libre »

Chaque groupe se fait accompagner de tout musicien de son choix. Cependant la « formule musiciens » engagée pour le championnat assure la représentativité qualitative musicale du groupe tout au long de la saison. **En complément du ou des musicien(s), les enregistrements sont tolérés.**



➤ Commentaires

Chaque groupe recevra un commentaire de chaque juré.

➤ Dossiers pour les jurés

Au minimum trois semaines avant chacune des épreuves du concours, les groupes participants adressent obligatoirement au secrétariat de la Confédération, **sur une trame préétablie (nombre de pages libre dans la limite de 10 pages) :**

- la liste des danses
- **les références musicales : sources, choix et démarches**
- le nombre de danseurs et musiciens
- la liste des **modes vestimentaires présentées dans la suite scénique** avec, pour chacune de ces modes, une documentation pouvant justifier les choix et démarches présentés

**Seul ce document, non noté, sert à l'information des jurés.**

Ce document est adressé aux membres du jury deux semaines avant l'épreuve

➤ Les attentes par catégories

**La promotion de notre culture bretonne et la valorisation du patrimoine danse, musical, oral et vestimentaire sont le socle commun attendu pour toutes les catégories. Dans ce cadre, les attentes spécifiques inhérentes à chaque catégorie sont développées ci-dessous.**

<b>4<sup>ème</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse avec une approche de construction, utilisant l'espace scénique, en concordance avec la capacité de l'effectif. Un répertoire de danses correctement interprétées techniquement et avec une approche du style. Des artistes engagés dans une démarche de spectacle. Un accompagnement musical juste, approprié aux danses choisies. Des musiciens maîtrisant leurs instruments. Une tenue vestimentaire de qualité.
<b>3<sup>ème</sup> catégorie</b>	<b>Un spectacle de danse avec une approche de mise en scène. Un répertoire de danses dont la technique et le style sont respectés. Une aisance des artistes sur scène. Un accompagnement musical maîtrisé, construit, en cohérence avec la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité.</b>
<b>2<sup>ème</sup> catégorie</b>	<b>Un spectacle de danse mis en scène. Un répertoire de danses dont la technique et le style sont maîtrisés. Des artistes expressifs, impliqués dans la mise en scène. Un accompagnement musical maîtrisé et construit en adéquation avec la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité en adéquation avec la mise en scène.</b>
<b>1<sup>ère</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse porteur de sens avec une mise en scène créative. Un répertoire de danses dont la technique, le style et l'esprit sont maîtrisés et issus de la richesse du patrimoine dansé. Des artistes investis et justes dans leurs expressions. Un accompagnement musical maîtrisé, construit qui participe à la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité participant également à la mise en scène.
<b>Catégorie Excellence</b>	Un spectacle de danse empreint d'une forte personnalité artistique. Un répertoire de danses dont la technique, le style et l'esprit sont maîtrisés, associé à la recherche et à la possibilité de création valorisant la richesse du patrimoine dansé. Des artistes habités et justes dans leurs intentions et provoquant une émotion. Un univers musical de qualité irréprochable et un ensemble cohérent de tenues de qualité impeccable fondé sur la recherche autour de la richesse du patrimoine vestimentaire et participant également à la création artistique.

➤ Référentiel de la partie scénique

Chaque catégorie est évaluée selon les référentiels communiqués aux groupes.

## FINALE DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

### ➤ Sélection des groupes

La finale du championnat de Bretagne met en compétition les huit premiers groupes d'Excellence qui se maintiennent dans leur catégorie. Si leur nombre est inférieur à huit, est ensuite invité à participer et non à concourir le(s) premier(s) groupe(s) de 1<sup>ère</sup> catégorie.

### ➤ Contenu des épreuves

#### **1-DEFILE**

##### **Préambule**

Tout au long de l'année, les groupes sont amenés à défiler, déambuler, animer des places, des rues ... Par cette nouvelle épreuve, la Commission Championnat souhaite valoriser la démarche des groupes et leur réflexion sur la pratique autour du défilé.

##### **Définition**

L'épreuve vise à évaluer la capacité du groupe à se mettre en valeur dans le cadre du défilé.

Afin de valoriser la diversité du patrimoine de Bretagne, il est souhaitable que les groupes privilégient les danses de leur terroir, celles en adéquation avec les costumes portés.

##### ❖ **Déroulé de l'Epreuve**

Tous les groupes qualifiés à la finale du Championnat de Bretagne de danse prennent part à un défilé organisé pour l'épreuve.

Le tracé de ce défilé est décidé par les organisateurs en concertation avec Kendalc'h.

L'ordre de passage du défilé est tiré au sort le jour de Dañs Excellañs.

*Forme de l'épreuve* : il s'agit d'un défilé avec 1 arrêt. Cet arrêt devra durer entre 2 et 4 minutes. Le lieu de l'arrêt sera déterminé par tirage au sort lors du départ de chaque groupe, suivant des modalités précisées aux groupes.

Afin d'assurer les commentaires sur le parcours défilé, chaque groupe fournira une présentation (1 page - police 12 - interligne simple).

##### ❖ **Accompagnement musical**

Le groupe peut choisir librement son accompagnement musical.

Il a la possibilité d'utiliser sa propre sonorisation.

##### ❖ **Effectif**

Le préambule du règlement définit la notion d'effectif du groupe.

Il est considéré comme acteur toute personne participant à quelque titre que ce soit au défilé.

#### **2-VISION(S) D'UNE DANSE**

##### **Préambule**

En lien avec les deux épreuves du Championnat, Tradi Deiz et l'épreuve d'expression libre, la Commission Championnat souhaite permettre aux groupes de donner un sens artistique à la matière première qu'est la danse traditionnelle bretonne.

Conformément à la philosophie du Championnat qui conduit à la comparaison des groupes, cette épreuve se concentrera sur la démarche de chacun dans le passage de la danse traditionnelle à la scène.

### **Définition**

L'épreuve vise à valoriser l'appropriation de la danse traditionnelle par un groupe et sa capacité à la traiter à travers une vision artistique.

#### ❖ **Déroulé de l'épreuve**

Tous les groupes qualifiés à la finale du Championnat de Bretagne de danse présentent un **spectacle** autour de la même danse. Celle-ci est tirée au sort dans le Répertoire commun de l'année en cours de la catégorie Excellence lors de la journée recyclage.

La danse de l'année sera exclue du tirage au sort pendant les 3 années suivantes.

#### ❖ **Durée**

La prestation totale du groupe dure entre 7 minutes au minimum et 10 minutes au maximum.

A l'intérieur de cette prestation, la danse désignée est présentée sous la forme traditionnelle dans le respect de la fiche d'évaluation de cette danse pour l'épreuve de Tradi Deiz :

- pendant une durée de 2 minutes à minima, pour les danses en ronde ou en cortège.  
Si la danse désignée par le tirage au sort est une suite de danses, c'est la première partie de la suite qui est l'objet de ces 2 minutes.
- 4 formules à minima pour les danses en double front ou en quadrettes.

La prestation sous la forme traditionnelle demandée peut être fractionnée **une fois**.

#### ❖ **Effectif**

Le préambule du règlement définit la notion d'effectif du groupe.

Afin de limiter les contraintes et de favoriser la création artistique, il n'y a pas d'effectif imposé sur cette épreuve, dans les limites fixées par le préambule du règlement général du Championnat, à l'exception de la présentation de la danse sous sa forme traditionnelle où le nombre de **couples mixtes est fixé à 6 minimum**.

#### ❖ **Accompagnement Musical**

L'accompagnement musical est libre, à l'exception de l'insert traditionnel qui se fait selon les exigences de la fiche d'évaluation de la danse tirée au sort.

#### ❖ **Tenue vestimentaire**

Toute liberté est laissée aux groupes quant aux tenues portées durant la prestation. Le jury doit pouvoir voir les pieds des danseurs sur la partie traditionnelle.

#### ❖ **Pénalités**

Le jury sanctionne, sur la moyenne finale de l'épreuve, de :

- 0,5 point tout écart de temps sur la durée globale de la prestation,
- 0,5 point le non respect de la durée minimale de la forme traditionnelle,
- 0,5 point le non respect du nombre de couples mixtes imposés.

### **3-SUITE SCENIQUE D'EXPRESSION LIBRE**

Une prestation **de 16 minutes minimum à 20 minutes maximum** est demandée (présentation incluse). Le jury sanctionnera d'un point tout écart de temps. Le spectacle présenté est identique à celui présenté lors de Dañs Excellaños. Des modifications mineures sont autorisées. Chaque juré classe les groupes et pose sa note en s'appuyant sur les attentes et le référentiel de chaque catégorie. Le président du jury a toute autorité et est garant de la cohérence des notes de chaque juré.

(Les attentes, référentiels et règles en matière d'accompagnement musical et de durée, ainsi que les dossiers d'informations pour les jurés, sont les mêmes que celles et ceux décrits pages 8 et 9 du présent règlement).

➤ **Calcul de la note finale**

La note finale du Championnat est calculée à partir des notes (/20) obtenues aux cinq épreuves suivantes, avec l'application de différents coefficients :

- La partie traditionnelle de Tradi'Deiz: Coef 2
- La partie scénique de Dañs Excellañs : Coef 3
- Le défilé de l'année : Coef 1
- L'épreuve Vision(s) autour d'une danse : Coef 1,5
- La partie scénique de Guingamp : Coef 2,5

➤ **Annnonce des résultats et transmission des commentaires**

Le soir de la finale du Championnat de danse, les classements et moyennes des différentes épreuves du week-end et la moyenne générale seront annoncés et le titre de Champion de Bretagne sera décerné. Le président du jury communiquera ensuite, via le Secrétariat de la Confédération, à chaque groupe les commentaires des trois épreuves.

➤ **Composition du jury**

Les membres du jury sont choisis par la Commission Championnat en réunion plénière. Le Président du jury est obligatoirement membre de la Commission Championnat. Le jury est composé de jurés d'ensemble et de jurés dédiés.

➤ **Modalités en cas d'intempéries**

En cas d'intempéries, et de non possibilité de repli, entraînant l'annulation d'une ou des épreuves, la moyenne sera calculée en tenant compte des coefficients des épreuves ayant pu se dérouler.

La décision d'annulation sera prise en présence du président(e) de Kendalc'h, du président(e) du jury et du président(e) de l'association organisatrice des spectacles. Si la prestation d'un groupe est annulée pour cause d'intempéries, la totalité de l'épreuve est annulée.



## Fiche d'inscription Championnat 2017

A nous retourner impérativement **avant le 10 décembre 2016**

par courrier (Confédération Kendalc'h – Porte océane – 1 rue de Suède – 56 4000 AURAY) par mail ([confederation@kendalch.com](mailto:confederation@kendalch.com))

ou à déposer lors de la Journée recyclage le 11 décembre 2016.

**Nom du groupe :** .....

### Contact concernant le championnat :

- Prénom - Nom : .....
- Téléphone : .....
- Mail : .....

### Souhaite :

- participer aux épreuves du Championnat 2017 de la Confédération Kendalc'h
- prendre une année sabbatique
- prendre une année sabbatique, mais néanmoins être visionné dans le cadre de Tradi'Deiz

### Je participerai donc à :

- Tradi'Deiz      ○ Dañs 2<sup>ème</sup>
- Dañs 4<sup>ème</sup>      ○ Dañs 1<sup>ère</sup>
- Dañs 3<sup>ème</sup>      ○ Dañs Excellañs

**J'ai pris bonne note que Kendalc'h renouvelait en 2017, les épreuves scéniques par catégories. Pour le bon déroulement des épreuves, chaque groupe participant s'engage à mobiliser au minimum quatre bénévoles pour les épreuves organisées par la fédération dont il est adhérent. En cas de non respect, je note que le groupe pourra se voir appliquer une pénalité sur le remboursement des frais.**

### J'ai bien pris note que je devais transmettre :

- la fiche technique selon le modèle type Kendalc'h au moins un mois avant le début des épreuves.
- la liste des danses, le nombre de danseurs et musiciens et modes vestimentaires (époque, terroir et iconographie) sur une trame préétablie.



## Fiche choix de danses - Championnat 2017

A nous retourner impérativement **avant le 31 décembre 2016**

par courrier (Confédération Kendalc'h – Porte océane – 1 rue de Suède – 56 4000 AURAY) par mail ([confederation@kendalch.com](mailto:confederation@kendalch.com))

Nom du groupe : .....

Contact concernant le championnat :

- Prénom - Nom : .....
- Téléphone : .....
- Mail : .....

Les danses que je présenterai à l'épreuve traditionnelle sont :

4 <sup>ème</sup> catégorie : 2 danses au choix	3 <sup>ème</sup> catégorie : 3 danses au choix	2 <sup>ème</sup> catégorie : 4 danses au choix	1 <sup>ère</sup> catégorie : 5 danses au choix	Excellence : 6 danses au choix
<input type="radio"/> Rond de Landéda	<input type="radio"/> Laridé de la côté mode Carnac	<input type="radio"/> Laridé de la côté mode Carnac	<input type="radio"/> Avant-deux de long mode Châteaubriant	<input type="radio"/> Avant-deux de long mode Châteaubriant
<input type="radio"/> Galop de Basse-Indre	<input type="radio"/> Galop de Basse-Indre	<input type="radio"/> Ridée de Saint-Giladas	<input type="radio"/> Ridée de Peillac	<input type="radio"/> Rond de Landéda
<input type="radio"/> Ridée de Guillac	<input type="radio"/> Rond Paludier	<input type="radio"/> Suite de Châteauneuf	<input type="radio"/> Suite Treger	<input type="radio"/> Suite Fisel
<input type="radio"/> Ridée de Saint-Giladas	<input type="radio"/> Suite Gavotte Kernevodez	<input type="radio"/> Suite Treger	<input type="radio"/> Koste'r c'hoed	<input type="radio"/> Laridenn mod Baod
	<input type="radio"/> Koste'r c'hoed	<input type="radio"/> Partez-quatre-chaînez	<input type="radio"/> Avant-deux mode Ligné-Les-Touches	<input type="radio"/> Suite Gavotte Kernevodez
		<input type="radio"/> Ridée de Guillac	<input type="radio"/> Rond paludier	<input type="radio"/> Gavotte Pourlet
			<input type="radio"/> Gavotte Pourlet	<input type="radio"/> Suite de Châteauneuf
				<input type="radio"/> Avant-deux mode Ligné-Les-Touches

•



## Trame à l'attention des jurés scéniques

### **1. Liste des danses par ordre de présentation dans le spectacle :**

(Vous pouvez, si vous le souhaitez, préciser à quel tableau la danse correspond)

### **2 - Références musicales : sources, choix et démarches**

### **3 - Effectifs :**

(Ces données sont utiles à la commission fêtes et festivals)

- Danseurs :
- Danseurs :
- Musiciens :

### **4. Modes et époques des costumes portés :**

(y joindre, conformément au règlement, de l'iconographie ancienne – croquis, photographies.... - sur les modes traditionnelles **présentées** – format JPG – résolution minimale : 300 DPI)